

Séance du **6 février 2025**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse (2024/P37)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 37/2024, du 18 novembre 2024, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 16'000.—, compte n° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
5. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau.

Ainsi délibéré en séance du **6 février 2025**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 7 février 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Philippe Herminjard



la Secrétaire

Carole Dind